

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Commune de CHAMPGUYON

Référence de l'arrêté préfectoral : n° AP 2022-EP-140-IC du 17 août 2022

Nature de l'enquête publique : **autorisation unique d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Objet de l'enquête : **Parc éolien des Griottes à Champguyon (Marne)**

Dates de l'enquête publique : **du samedi 17 septembre au vendredi 21 octobre 2022**

Demandeur : Société d'exploitation du PARC EOLIEN « LES GRIOTTES »

3, boulevard de l'Europe, Tour de l'Europe 183 – 68100 MUHLOUSE

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique.

1. Déroulement de l'enquête :

Le dossier d'enquête a été mis à disposition du public pendant 35 jours à la mairie de Champguyon .

En outre, une tablette électronique comportant le dossier numérique était mise à disposition ainsi qu'un registre coté et paraphé, pendant toute la durée de l'enquête .

Le dossier était accessible sur le site de la Direction Départementale des Territoires de la Marne (www.marne.gouv.fr) .

Les messages pouvaient être adressés sur l'adresse « ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr »

La publicité de l'enquête a été respectée, notamment les affichages en Mairie dans le rayon de 6 km et les avis sur fond jaune dans le périmètre du projet.

Les permanences ont été tenues selon le calendrier fixé dans l'avis d'enquête :

- Samedi 17 septembre	de 9h à 11h	9 visiteurs
- Mercredi 28 septembre	de 16h à 18h	11 visiteurs
- Jeudi 6 octobre	de 10h à 12h	16 visiteurs
- Samedi 15 octobre	de 17h à 19h	15 visiteurs
- Vendredi 21 octobre	de 16h à 18h	13 visiteurs

Le nombre de visiteurs sur l'ensemble de ces permanences a été de 64 personnes

Les lettres ou documents joints au registre sont au nombre de 18

Sur le registre, on décompte 41 observations écrites .

Sur le site DDT , on compte 121 envois et 17 avis de services et conseils municipaux.

On peut donc considérer que **200 personnes** environ ont participé à cette enquête publique, en remarquant cependant qu'il y a des *doubles comptes*, impossibles à tous déterminer, car des visiteurs ont pu déposer une observation au registre et/ou envoyer un message sur le site DDT-marne.gouv .

Les répétitions semblent être en nombre limité et cela ne remet pas en cause la sincérité de l'enquête.

A l'issue de la procédure en objet, on relève (à la date de ce PV):

Type	Nombre
Contribution /registre	41
Document joint/registre	18
Contribution /site DDT	121
Délibérations CM	8
Observations orales lors des permanences	20
Avis « autres »	9

2. Examen des observations relevées :

Compte-tenu du grand nombre de documents à traiter et des répétitions dans les arguments exposés, il est fait le **choix de classer par thèmes** les observations contenues dans les divers documents sous forme d'un **tableau** (ci-dessous).

****Chacune des contributions ayant pu aborder divers sujets en formulant plusieurs observations, le total des références indexées dans ce tableau d'analyse est bien supérieur au nombre des contributeurs . Il s'agit de repérer les arguments les plus employés .*

Dans le tableau qui suit les observations sont numérotées comme suit :

- *Observations du registre de : R1 à R 41
- *Observations jointes au registre de : J1 à J18
- *Observations reçues par voie électronique (DDT) de : E1 à E 121

Les délibérations de CM et les avis « autre » sont notés à part .

NB : Parmi les 121 observations reçues par voie électronique, de nombreux envois ont été faits par un commentateur dénommé « charivari » (N° E1-2-3-6-11-12-14-15-16-17-18-19-20-21-22-24-25-28-32-48-49-50-52-53-54). Constitués de notes sommaires ou de captures d'écran issues de réseaux sociaux, de documents intéressants mais d'ordre général sur des thèmes qui figurent dans le tableau, ces éléments ne sont pas ciblés sur ce projet de Champguyon .

Je les ai considérés comme une information complémentaire et je ne les ai pas décomptés .

3. Tableau d'analyse

(Lecture, exemple : 1- « l'indépendance énergétique » est cité 7 fois)

	THEMES	Numéro de contribution	Avis des communes	Avis des services/autres*	Nombre
1	<p>Avis favorable :</p> <p>Intérêt économique, électricité renouvelable ,nécessaire, propre, peu de nuisances réelles</p> <p>-Indépendance énergétique</p> <p>-Démantèlement effectif</p> <p>- Recettes pour la Commune,</p> <p>-Tenir les objectifs nationaux</p>	<p>R8, R12, R13, J5, J8, J9, E88,</p> <p>R9, R19, R20, R21, R6, R10, R11, J5, J6, J7, J13, J14, E30, E44, E45, E47, E51, E56, E59, E64, E83,</p> <p>R18, J5, E57, E69, E70, E82, E83</p> <p>R7,</p> <p>R12, R20, J7, E30, E57, E59, E82, E57, R13</p>	<p>Champguyon</p> <p>Morsains</p>	<p>FEE</p> <p>FEE</p>	<p>7</p> <p>21</p> <p>7</p> <p>1</p> <p>7</p> <p>2</p>
2	<p>Réserves :</p> <p>Consultation de la population négligée, information insuffisante, application des lois</p> <p>Obstruction faite par les opposants</p>	<p>R1*R4, R35, R36, R39, R40, J2, J3 , J4, J11, J16, J17, J18, E39, E58, E60, E63, E65, E67, E68, E76, E78, E92, E94, E97, E99, E100, E101, E108, E112, E113, E115, E116, E117, E118, E121</p> <p>R7, R11,E44, E56, E88</p>	<p>CM Morsains-</p>	<p>GRTgaz,</p> <p>RTE-lignes, ARS, SFDM</p>	<p>36</p> <p>5</p>
3	<p>Demande de précision ou modification :</p> <p>*Raccordement à RTE</p> <p>*Photomontages plus réels</p> <p>*Trop proche des habitants</p> <p>*Suivre les avis de la MRAE, de CCSSOM, des CM, du CD51****</p> <p>*Etude d'impact insuffisante, chiffres incomplets ; mises à jour absentes, taille et position des éoliennes</p>	<p>*</p> <p>*</p> <p>*J12, E85, E92, E112</p> <p>R4, R39, J12, E37, E79, E92</p> <p>R16, R28, R35, R40, J2, J11, E65 , E76, E103, E108, E111, E118</p> <p>*R35, J17, E65, E78, E92 E99, E116, E117</p> <p>R16, R39, J4, J12, E58, E65, E79, E85, E92, E93, E108, E117</p>	<p>déplacer EOL1 au bénéfice de Morsains</p>	<p>MRAE</p> <p>CH agri , LPO</p>	<p>4</p> <p>6</p> <p>12</p> <p>8</p> <p>12</p>
	Avis défavorables				
4	<p>Refus, Demande d'abandon du projet</p>	<p>R1, R3, R5, R16, R25, R29, R34, R35, R36, R37, R39, J10, J12, E7, E26, E27, E35, E37, E40, E65, E73, E75, E79, E93, E95, E98, E99, E101, E103, E104, E105, E118</p>	<p>CCSSOM</p> <p>Esternay</p>		<p>32</p>

	THEMES	Numéro de contribution	Avis des communes	Avis des services/autres*	Nombre
5	Mal accepté, discorde locale, intérêt personnel	nombreuses observations orales, E65, E68, E73, E76, E97, E99, J4, J12, J17, J18, E108, E112, E113, E117, E118, E120			16
	Nuisances				
6	Inquiétude pour la santé, syndrome éolien	R28, R30, R31, R33, R36, R37, J10, J17, E4, E27, E38, E41, E58, E60, E65, E68, E73, E74, E77, E98, E100, E108, E109, E114, E116, E117, E118			27
7	Bruit, infrasons	R4, R15, R16, R28, R30, R33, R35, R36, J2, J11, J16, E34, E35, E37, E43, E58, E63, E90, E95 E103, E116, E117		MRAE	22
8	Pollution visuelle : Ombres, effet stroboscopique, lumières de nuit	R1, R3, R4, R28, R35, R36, J2, J10, E34, E35, E43, E46 E41, E58, E60, E63, E74, E95, E103, E112, E118			21
9	Sensibilité électromagnétique	Notes de « charivari », E116			2
10	Dangers (survol, glace, vibrations du sol) proximité des routes, incendie	R16, J10, J11, E34, E58, E60, E65, E79		MRAE	8
11	Domages dus aux travaux	R5, R28			2
12	Parasitage de la TV, du téléphone	R1, R15, R16, R28, R36, J2, J12, E27, E34			9
	Impacts				
13	Impact sur le milieu naturel : biodiversité, forêt, Oiseaux, couloir de migration, chiroptères ; animaux (cheptel, gibier) -Etude insuffisante	R1, R3, R4, R5, R37, R40, J10, J11, E7, E27, E34, E39, E44, E58, E60, E63, E65, E66, E71, E91 E95, E100, E109, E118 R15, R16, R28, R30, R33, R35, R36, R39, J2, J10, J11, J12, J16, J17, E5, E8, E9, E10, E34, E38, E41, E42, E43, E46, E55, E58, E60, E63, E65, E66, E73, E76, E78, E85, E90, E92, E94, E96, E99, E112, E117, E118, E120 _____ R24, R16, J12		MRAE LPO (E84) MRAE	* 24 42 3
14	Réduction de capacité agricole, hydrologie	R32, J2, J10, E5, E8, E9, E10, E27, E35, E38, E41, E58, E73, E91, E100		Ch Agri	15

	THEMES	Numéro de contribution	Avis des communes	Avis des services/autres*	Nombre
15	Non garantie de démantèlement, béton, pales ; caution insuffisante	R5, R24, R28, R35, R38, J11, J12, J16, E26, E27, E33, E34, E66, E72, E73, E85, E86, E97, E99		CH Agri	19
16	Etat futur dévalorisé Avenir compromis	R4, R5, J17, E7, E8, E38, E72, E73, E77, E86, E87, E100, E120			13
17	Dévalorisation de l'immobilier** Dévalorisation du patrimoine Pas d'indemnisation	R4, R5, R28, R30, R32, R35, R36, R40, J2, J10, J12, J16, J17, E4, E8, E26, E27, E34, E37, E39, E41, E43, E55, E58, E71, E73, E76, E77, E89, E90, E93, E95, E97, E113, E118, E116 R4, R15, E65, J12, J16, E34, E36, J18			36 5 3
18	Paysage : -Destruction/atteinte au cadre de vie -Covisibilité depuis le vignoble (charte Unesco) -Trop visible, encerclement de Champguyon, Dominant en bord de route	R4, R15, R35, R36, R39, J10, J11, J16, J17, E4, E10, E26, E33, E37, E38, E39, E41, E43, E55, E58, E66, E67, E71, E73, E80, E85, E87, E89, E93, E97, E102, E111, E115, E116, E118 R39, J3, E39, E65, E67, E68, E78, E79, E85, E89, E91, E92, E94, E98, E99, E108, E112, E118, E120 R4, R5, R22, R23, R24, R36, R37, R38, R41, J10, J12, J16, E5, E8, E9, E27, E34, E39, E41, E42, E43, E60, E63, E65, E67, E68, E71, E72, E76, E78, E85, E90, E92, E95, E112, E116, E118		MRAE MCMCC, INAO CD51	35 19 37
19	Saturation sur le S-O marnais (et 51) et Préservation d'espace tampon Demande de moratoire -Absence de vue d'ensemble des projets voisins	R1, R3, R3, R28, R39, J2, J3, J18, E5, E9, E37, E38, E40, E46, E55, E58, E60, E63, E65, E67, E71, E72, E73, E76, E77, E78, E79, E80, E92, E94, E95, E98, E99, E100, E101, E108, E111, E112, E113, E118, E119, E120 R5, R24, R38, J4, J10, E27, E33, E34, E37, E38, E39, E40, E63, E67, E79, E85, E91, E108			42 18

	THEMES	Numéro de contribution	Avis des communes	Avis des services/autres*	Nombre
20	Tourisme : Réduction de l'attractivité -Sites classés -Visites, Randonnée, gîtes	R26, R28, R39, J3, J10, E8, E26, E41, E55, E65, E76, E67, E89, E95, E98, E100, E101, E112, E116, E118 R35, J16, J17, E34, E39 E85 R27, E34		INAO	* 20 6 2
	Contexte général				
21	N'est pas d'Intérêt général (société privée)	J4, J17, E5, E10, E46 , E65 , E68, E73, E86, E113, E117, Observations orales			11
22	Capacité de SEPE "Les Griottes" trop faible, montage juridique, capital minimum	R25, J4 , E42 , E46, E72, E94, E97, E99, E113			9
23	Objection aux objectifs nationaux, Usage de l' argent public	J12, E42, E72, E73, E79, E85, E91, E94, E97, E108, E118, E119			13
24	Coût trop important	R5, R25, E42, E97, E100, E109			6
25	Doute sur l'efficacité, facteur de charge faible, non viable	Observations orales, R4, R5, R28, R39, R41, J3, J12, E37, E39, E42, E58, E65, E79, E91, E103, E108, E111, E117, E120			19
26	Préférer les économies d'énergie	J18			1
27	Production intermittente, recours au gaz, perte d'indépendance	J3, J12, J18, E37, E42 , E65 , E67 , E79 , E94 , E112, E118			11
28	Energie réputée non locale (vente sur le marché européen, matériel étranger)	E5, E42, E86, E91, E112			5
29	Impact financier pour le tissu local ou les habitants insuffisant	R36, E10, E34, E58 , E113*****			5
30	Bilan défavorable à long terme (déchets, sans effet sur le CO2, catastrophes)	R5, R30, R38, J12, E37, E46, E65, E67, E73, E85, E91, E103, E108, E117, E120			15

4. Examen des observations - Constats

- ❖ On constate **35 avis qui sont favorables** (sans double compte) : certains sont donnés sans commentaire mais d'autres sont présentés avec des arguments :

*en raison de l'intérêt de la production d'énergie renouvelable nécessaire actuellement , ne produisant pas de rejet de GES, avec des nuisances faibles en réalité

*en raison du revenu possible pour les communes et les propriétaires du sol d'emprise

* en raison de la contribution à l'indépendance énergétique au sein du mix énergétique

- ❖ **Réserves émises** : Le dossier est trop difficile à lire complètement et assez compliqué ce qui limite l'information des citoyens ; l'information pendant toutes les études a été faible . La consultation de la population intéressée n'a pas été réalisée (malgré les chartes et lois relatives à l'environnement)

*Certains ont regretté que la présence en nombre des opposants les empêchaient de participer sereinement .

- ❖ On note 42 citations qui demandent des **précisions ou des modifications substantielles** du dossier présenté : mise à jour de chiffres et de plans , modifier des documents « trompeurs » , -
-changer des dispositions (éloignement des habitations , meilleure insertion, définir les machines) comme celles qui ont été émises dans les avis de services qualifiés (MRAE)
-plus de photomontages aux points significatifs tels : Morsains , Champguyon -le-haut
-suivre les avis des villages des environs
-définir le raccordement au réseau RTE

-Noter que l'Observation E84 émise par LPO ainsi que les avis des services sont rangés sous ce thème

- ❖ **Avis défavorables** :

Ils forment la majorité des contributions reçues , soit 145 en évitant les doubles .

Certains se limitent à dire leur opposition ou réclamer l'abandon du projet qui est clairement revendiqué 32 fois .

Mais la plupart exposent les arguments qui les motivent . Ainsi les observations émises - par les habitants de Champguyon et des villages des environs- comportent des paragraphes liés à des thèmes récurrents . Ils se concentrent sur les 30 thèmes que j'ai identifiés . Par ordre d'importance , ce sont :

*1- l'impact paysager de ce parc par son atteinte au cadre de vie , la covisibilité avec le vignoble, l'encerclement attendu du village après réalisation des projets voisins

* 2- les inquiétudes pour la santé (voir thèmes 6, 7, 8, 9)

* 3- l'effet de saturation provoqué par plusieurs parcs éoliens déjà construits et par des projets en cours, en l'absence de vue d'ensemble actualisée

* 4- l'impact sur le milieu naturel et particulièrement sur l'avifaune (oiseaux, chiroptères) ; le thème de la préservation des couloirs de migration et des espaces d'évolution des chauves-souris (distance au boisement de 200m, garde au sol, position de EOL 3) –voir avis LPO

* 5- la dévalorisation de l'immobilier et du patrimoine

* 6- la réduction de l'attractivité pour le tourisme , relativement au champagne mais aussi au cadre rural varié et les châteaux, églises , etc... ainsi que la possibilité de randonnées en forêt du Gault

*Les autres thèmes sont moins cités ; ils évoquent les craintes quant à l'exploitation, les nuisances à craindre : bruit, clignotements des balisages, perturbations des réseaux mobiles et de la télévision

*les dangers de chute d'éléments ou de glace à proximité des voies communales et chemins ruraux

* le doute quant au démantèlement complet et la capacité de la Société exploitante d'y faire face en fin de vie

*La dernière partie du tableau est centrée sur les *aspects économiques* qui se traduisent par :

- Le doute quant à l'efficacité réelle du développement de l'éolien pour limiter l'émission de Co2 (GES) ; le recours au gaz pour l'équilibre du réseau à cause de la variabilité de la production ; les déchets ; les objections aux choix faits au niveau national

- le reproche que cette activité profite à quelques intervenants, alors que la collectivité y consacre beaucoup d'argent

- La demande de garantie sur la pérennité de la SEPE "Les Griottes"

-les retombées financières jugées insuffisantes , l'absence d'indemnisation des inconvénients subis par chaque habitant concerné

Une attention particulière devrait être apportée aux contributions indexées :

*J12, E65 ,E78, E117, qui sont très argumentées et qui reprennent la plupart des thèmes avec des éléments probants en ajoutant des remarques et questionnements sur les insuffisances d'étude (référence de bruit à l'intérieur , qualité initiale de la réception TV, solutions alternatives à ce projet)

*Les documents remis faisant référence à des **Associations locales** ou groupe d'habitants du voisinage (dont une ancienne pétition de 112 habitants en février 2018) sont multiples et constatent la multiplication des projets à proximité du village ; ils estiment qu'il faut fixer des limites au développement éolien et confirment tous une *demande collective* d'abandon du projet .

5. Autres avis reçus

*- *Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)* : il était joint au dossier et a fait l'objet de réponses de la part d'Intervent , même si celles-ci sont contestées dans diverses observations .

*Le *Maire de Champguyon* (auditionné formellement le 21 octobre) a rappelé son avis favorable vu la production d'énergie à partir du vent (ressource permanente et propre) qui permet de renforcer notre indépendance énergétique . Les objectifs nationaux et européens seraient alors atteints . Compte-tenu de la demande croissante en électricité, on ne peut se résoudre à dépendre seulement du gaz.

Les revenus générés au profit des collectivités (département, communauté de communes, commune) sont loin d'être anodins : ils permettent des actions au bénéfice de la population . Ils pourraient aussi permettre de réduire les impôts fonciers. A l'expérience, sur d'autres communes où il y a un parc éolien, on ne remarque pas un bouleversement du mode de vie des habitants .

***Avis CCSézanne-Sud-Ouest-Marnais , délibérations des conseils municipaux :**

Bergères-sous-Montmirail, CCSSOM, Courgivaux, Esternay, Le Vézier, Tréfols = 6 défavorables
Champguyon, Morains , Avis du Maire de Neuvy =3 favorables

A noter : la délibération d'Esternay, très circonstanciée .

***Avis des services consultés par le Préfet de la Marne :**

- **MCMCC**, Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, (UNESCO) : modifier la position de EOL1 et EOL2 en covisibilité avec le vignoble de Bergères/s/M
- **CD51**, Conseil départemental de la Marne, rappel des règles d'accès au routes départementales
- **Chambre d'agriculture de la Marne**, avis défavorable appuyé sur l'absence d'études sur le monde agricole, l'effet cumulé des parcs éoliens , les compensations à définir, la remise en état finale des terres
- **RTE**, ne répond que sur l'absence de lignes électriques existantes
- **GRTgaz**, rappelle les consignes applicables à proximité des gazoducs
- **INAO**, rappelle les productions locales protégées et constate la proximité du classement du vignoble / Patrimoine mondial UNESCO
- **ARS**, Agence régionale de santé : indique qu'il n'y a pas d'objection au sujet du captage d'eau de Champguyon
- **SFDM** , Société française Donges-Metz compétente pour les oléoducs : pas d'observation

6. Remise du procès-verbal au porteur de projet (10 pages)

Les copies des pages du registre portant 41 observations ainsi que de tous les documents reçus sont annexés au présent PV , sous les dossiers numériques suivants:

*Avis CM-autres, *Observations -DDT , *Observations-Registre, *Observations-pièces jointes

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement, il est demandé au porteur de projet de m'adresser sous 15 jours ses réponses en regard des thèmes évoqués dans les observations du public et des autorités associées.

J'ajoute qu'il conviendrait d'apporter des explications se référant au dossier déposé -ou le complétant– et de se positionner sur les thèmes que la SASU « les Griottes » ne pourraient pas traiter de son point de vue .

En outre, il est souhaitable d'examiner les points suivants :

- Revoir le voisinage immédiat des boisements pour EOL3
- Répondre à E96 sur une espèce de chauve-souris en liste rouge de protection
- Evaluer les possibles chutes de glace sur les chemins ; préciser le bruit plus sensible la nuit

Remis au représentant du demandeur :

A CHAMPGUYON,

Le 25 octobre 2022

Le commissaire-enquêteur,



Patrick ROGER

51260 SARON-SUR-AUBE

Commissaire-enquêteur